



**AVIS PUBLIC**

**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-300**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 29 avril 2019, le projet de règlement numéro 1001-300 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 de la Ville de Terrebonne.

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le 22 mai 2019, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1001-300 a pour but :

- d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation.

Le projet de règlement s'applique à chacune des zones où l'usage du groupe « Habitation (H) » est autorisé, à l'exception du territoire d'Urbanova.

Dans le cas où une disposition concerne plus d'une zone, elle est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone.

Le plan de chacune de ces zones peut aussi être consulté au bureau de la Ville dont les coordonnées figurent à la fin du présent avis.

Le projet de règlement numéro 1001-300 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1001-300 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---